

Paris, le 10 janvier 2020



La FNPF expose ses attentes à la ministre de la Transition écologique et solidaire.

Une délégation menée par le président de la FNPF, Claude ROUSTAN, accompagné du 1^{er} Vice-président, Jean Paul DORON, du trésorier général, Gérard GUILLAUD et du directeur général, Hamid OUMOUSA, a rencontré la ministre de la Transition écologique et solidaire, Madame Elisabeth BORNE le 9 janvier 2020.

Alors que la réunion d'installation du conseil d'administration de l'**Office Français de la Biodiversité** est imminente, le président de la Fédération a rappelé avoir soutenu la création d'un opérateur national majeur de la biodiversité, doté de missions techniques, de connaissances et de police dont le financement serait respectueux du principe « *de l'eau paie l'eau* ».

Les attentes du réseau associatif de la pêche de loisir en matière de moyens tant humains que financiers, mais également les missions en particulier de terrain sur les volets techniques, de police de l'eau et de la pêche ont été au cœur des échanges.

La ministre s'est montrée rassurante estimant que la création de ce nouvel opérateur devait bénéficier des meilleures dispositions possibles au regard de l'ambition qui lui a été assignée.

Sur les objectifs d'atteinte du **bon état écologique des cours d'eau**, la FNPF, tout en prenant acte du report des échéances, a précisé qu'elle serait vigilante à ce que cela ne se traduise pas par une dévaluation ni des ambitions en matière de qualité des eaux ni des moyens affectés à la politique de l'eau.

Sur la **continuité écologique**, la FNPF et la ministre constatent que les cours d'eau connaissent un taux d'équipement maximal en ouvrages de toute nature dont ceux destinés à la production hydroélectrique. La FNPF a rappelé que la continuité écologique continuait d'avancer dans les territoires par la volonté conjuguée des propriétaires privées, des collectivités locales, des différents opérateurs publics de l'eau, de l'Etat et des structures associatives de pêche de loisir.

D'autres dossiers connexes dont la **cartographie des cours d'eau**, les différents projets de **simplification réglementaire** néfastes pour le milieu naturel et la **sécheresse** ont été évoqués.

Enfin sur la **pêche de loisir en mer**, la ministre et le président de la FNPF ont convenu que le rapport du sénateur Médevielle constituerait un document de référence notamment dans ses préconisations en termes d'organisation et de structuration.

*« J'ai profité de ce moment propice pour d'une part, remercier la ministre et la secrétaire d'Etat, Madame Emmanuelle WARGON, pour notre **deuxième siège au Conseil d'administration** de l'Office Français de la Biodiversité et d'autre part, émettre le vœu d'une amélioration qualitative et quantitative de nos cours d'eau »* déclare le président Claude ROUSTAN.

Paris, le 10 janvier 2020



Légende.

De gauche à droite : MM. Hamid OUMOUSSA, directeur de la FNPF, Gérard GUILLAUD, trésorier général de la FNPF, Madame Elisabeth BORNE, ministre de la Transition écologique et solidaire, Claude ROUSTAN Président de la FNPF et Jean Paul DORON 1^{er} vice-président de la FNPF.

[La Fédération Nationale de la Pêche en France \(FNPF\)](#) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique.
06.17.95.12.90, [courriel](mailto:presse@federationpeche.fr) : presse@federationpeche.fr